



Prix : 15,5 € pour un panier, 7,75 € pour un demi-panier

### Principe :

Par rapport à 2017, l'abonnement 2018 reste identique mais avec 46 distributions:

-

engagement d'un an pour stabiliser la relation avec le producteur, lui assurer de la visibilité et simplifier la gestion des abonnements,

-

46 distributions dans l'année : pas d'arrêt des distribution en été et en revanche réduction en hiver/printemps (1 semaines d'arrêt en début d'année, une en février pendant les congés scolaires, 2 semaines en Mai sur les jours fériés, 1 semaine à la toussaint et une dernière fin d'année). Il s'agit de nous adapter au rythme de la nature et d'éviter les problèmes de paniers trop peu garnis à certaines périodes de l'année,

-

possibilité de report de distribution en été pour tenir compte des vacances,

-

paiement possible par année, par trimestre ou par mois pour améliorer la trésorerie du producteur (attention pour les nouveaux adhérents du fait de la période d'essai de trois mois, il n'est pas possible de payer en une seule fois mais au maximum par trimestre)

### Lieux et horaires de distribution :

Une distribution aura lieu chaque semaine au Chalet Larousse, 26 avenue Pierre Larousse, le mardi de 18h30 à 20h15 (voir la [carte](#) )

Les lieux, dates et horaires peuvent changer pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, si le changement pose un problème de force majeure à l'adhérent, celui-ci peut être remboursé.

### Quota :

- Minimum de 30 paniers
- Maximum de 70 paniers

### Modalités de paiement :

- Le paiement s'effectue par chèque au moment de l'abonnement et couvre l'intégralité de la période d'engagement d'un an (soit 713 € pour un panier et 356,50 € pour un demi panier pour l'année)-
  - Les chèques sont rédigés à l'ordre du producteur soit « EARL les plaisirs du Jardin »
  - Les dates sur les chèques sont (à peu près) celles du début de la période de distribution. Le producteur encaisse le chèque au début de chaque période
  - Les montants indiqués correspondent à un panier et sont à diviser par deux pour un demi-panier. Voire à multiplier en cas d'abonnement pour plusieurs grands paniers.

Le calendrier de 46 semaines est découpé en mois de quatre distributions et trimestre de 12 distributions (le premier mois et le premier trimestre étant incomplets pour arriver à 46).

Trois possibilités donc existent pour le paiement :

- la périodicité annuelle (un seul chèque de 713 € pour un panier pour toute l'année),
- trimestrielle (1 chèque de 155€ et 3 chèques de 186 €)
- mensuelle ( 1 chèque de 31€ et 11 chèques de 62 €).

Attention les nouveaux adhérents ne peuvent pas procéder à un paiement annuel !

Pour un abonnement en cours d'année, il suffit de connaître le nombre de distribution restant à faire (sur le calendrier en dessous) et faire un premier chèque pour terminer la période en cours et ensuite autant de chèques que de périodes à couvrir.

### **Reports en été.**

Il y aura des distributions chaque semaine en juillet et en août, pendant les vacances d'été. Les adhérents peuvent cependant ne pas venir à toutes les distributions. Il est possible de reporter jusqu'à 4 distributions. Les reports devront avoir été demandés avant le 21 juin sur le site (ou par mail pour ceux qui auraient des difficultés avec le site) et devront respecter les contraintes suivantes :

- seules les dates comprises entre le 1 juillet et le 31 août peuvent être déplacées.
- ces dates doivent être déplacées sur une autre date comprise dans la même période.

Ex : M. Miam part en vacances du 1er au 7 juillet et du 1er au 15 août, il ne prend pas de paniers pendant ces trois semaines-là. En contrepartie, il prendra 2 paniers au lieu d'un, au cours de 3 autres distributions qui auront lieu entre le 30 juin et le 31 août.

### **Période d'engagement :**

L'engagement couvre l'année 2018. Il ne peut être résilié que dans les cas suivants :

- à l'issue d'une période de découverte pour les nouveaux abonnés : les adhérents dont c'est le premier abonnement bénéficient d'une période de découverte de 3 mois pleins (le mois de leur inscription n'est pas compté dans le cas d'un abonnement « prorata »). À l'issue de cette période, ils peuvent renoncer à leur abonnement sur simple information écrite (par mail ou courrier simple au responsable des abonnements). Leurs chèques leur seront rendus. **En tout état de cause pour être pris en compte le dossier d'abonnement doit être complet et donc les chèques couvrir la période d'engagement complète jusqu'à la fin de la saison.**

- en cas de force majeure (déménagement, par exemple)
- en cas d'accord commun du bureau et de l'agriculteur (ou uniquement du bureau, si un remplaçant est trouvé)

### Contrat d'abonnement :

La demande d'abonnement est soumise à la signature d'un contrat.

La transmission du dossier d'abonnement au bureau implique en effet l'acceptation des présentes modalités de l'abonnement 2018 présentées sur le site Web et communiquées par mail comme un avenant au contrat déjà signé.

Les nouveaux abonnés doivent remplir et signer le contrat d'abonnement 2018. Ce contrat est disponible en téléchargement ci dessous.

[télécharger le contrat](#)

### Modalité pratique d'abonnement :

gestion des abonnements :

Mélanie Hamon

56 rue Gallieni

92240 Malakoff

09 53 35 84 77

[Écrire à Mélanie](#)

Pour vous abonner, vous devez être adhérent pour l'année 2018. Pour adhérer à l'association reportez vous à notre rubrique [Adhérer au Miam](#) .

Lorsque vous êtes connecté sous le site avec le même identifiant que pour l'adhésion, vous avez la possibilité de demander à être abonné pour 2018 sur votre fiche. Il vous suffit de cliquer sur la croix verte de la distribution de votre choix.

Il vous faut ensuite indiquer le nombre de paniers ainsi que la taille des paniers pour lesquels vous souhaitez être abonné. Vous recevrez ensuite un mail récapitulant votre demande et vous expliquant la suite de la démarche .

Vous devez ensuite envoyer à Mélanie :

- un exemplaire du contrat d'abonnement rempli et signé si vous n'avez pas signé le contrat lors d'un abonnement précédent.
- les chèques correspondant à votre abonnement (soit 713€ au total pour un panier pendant une période complète ou 356,5 € pour un demi). Les chèques doivent être remplis signés et libellés correctement à l'ordre du producteur.

Ces éléments peuvent être :

- remis par courrier à Mélanie

Vous devez prendre soin de nous communiquer votre nom d'adhérent avec votre abonnement. C'est la seule solution pour nous d'être sûr de vous retrouver.

Le chèque d'adhésion peut être joint simplement à l'abonnement.

### **Dates des distributions ☐ :**

Sur l'ensemble de l'année, il est prévu 6 semaines sans distribution : une semaine en début d'année, une pendant les vacances scolaires de Février, deux pour les jours fériés de Mai, une à la Toussaint et une dernière à la fin de l'année.

### **Tableau des distributions**

| tri. | mois | distrib. | date |
|------|------|----------|------|
|------|------|----------|------|

|    |            |                                   |  |
|----|------------|-----------------------------------|--|
| 4  | 02/01/2018 | date pré-annulée - Congé scolaire |  |
| 46 | 09/01/2018 |                                   |  |
| 45 | 16/01/2018 |                                   |  |
| 11 | 44         | 23/01/2018                        |  |
| 43 | 30/01/2018 |                                   |  |
| 42 | 06/02/2018 |                                   |  |
| 41 | 13/02/2018 |                                   |  |
| 10 | 40         | 20/02/2018                        |  |

Congé scolaire - Annulation à cause des intempéries

Double panier à prévoir en juin

|            |                                   |    |            |
|------------|-----------------------------------|----|------------|
| 27/02/2018 | date pré-annulée - Congé scolaire |    |            |
| 39         | 06/03/2018                        |    |            |
| 38         | 13/03/2018                        |    |            |
| 37         | 20/03/2018                        |    |            |
| 3          | 9                                 | 36 | 27/03/2018 |

|    |            |                |                |
|----|------------|----------------|----------------|
| 35 | 03/04/2018 |                |                |
| 34 | 10/04/2018 |                |                |
| 33 | 17/04/2018 | Congé scolaire |                |
| 8  | 32         | 24/04/2018     | Congé scolaire |

|            |                          |            |            |
|------------|--------------------------|------------|------------|
| 01/05/2018 | date pré-annulée - férié |            |            |
| 08/05/2018 | date pré-annulée - férié |            |            |
| 31         | 15/05/2018               |            |            |
| 30         | 22/05/2018               |            |            |
| 29         | 29/05/2018               |            |            |
| 7          | 28                       | 05/06/2018 |            |
| 27         | 12/06/2018               |            |            |
| 26         | 19/06/2018               |            |            |
| 25         | 26/06/2018               |            |            |
| 2          | 6                        | 24         | 03/07/2018 |

|    |            |                                   |  |
|----|------------|-----------------------------------|--|
| 23 | 10/07/2018 | report possible - congés scolaire |  |
| 22 | 17/07/2018 | report possible - congés scolaire |  |
| 21 | 24/07/2018 | report possible - congés scolaire |  |

# Abonnement légumes 2018

|            |                                    |                                   |                            |
|------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| 5          | 20                                 | 31/07/2018                        | report possible - congés s |
| 19         | 07/08/2018                         | report possible - congés scolaire |                            |
| 18         | 14/08/2018                         | report possible - congés scolaire |                            |
| 17         | 21/08/2018                         | report possible - congés scolaire |                            |
| 4          | 16                                 | 28/08/2018                        | report possible - congés s |
| 15         | 04/09/2018                         |                                   |                            |
| 14         | 11/09/2018                         |                                   |                            |
| 13         | 18/09/2018                         |                                   |                            |
| 1          | 3                                  | 12                                | 25/09/2018                 |
| 11         | 02/10/2018                         |                                   |                            |
| 10         | 09/10/2018                         |                                   |                            |
| 9          | 16/10/2018                         |                                   |                            |
| 2          | 8                                  | 23/10/2018                        | Congé scolaire             |
| 30/10/2018 | date pré-annulée - Congé scolaire  |                                   |                            |
| 7          | 06/11/2018                         |                                   |                            |
| 6          | 13/11/2018                         |                                   |                            |
| 5          | 20/11/2018                         |                                   |                            |
| 1          | 4                                  | 27/11/2018                        |                            |
| 3          | 04/12/2018                         |                                   |                            |
| 2          | 11/12/2018                         |                                   |                            |
| 1          | 18/12/2018                         |                                   |                            |
| 25/12/2018 | Date pré-annulée - congés scolaire |                                   |                            |